

PROCES VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL SALLE DE LA MAIRIE

SEANCE DU VENDREDI 21 JUILLET 2023

20 H 30

Présents : BUISSON Fabienne, BOUDET Patricia, PUGEAUT Angéline, FERRIER Antoine, PIGNON Patrick, CROSET Richard, ROUSSÉ Isabelle – JOUSEAU Estelle – VARROT Luc

Absents(es) excusés(es) : BORGES Valérie sans pouvoir

Absents(es) : Néant

Secrétaire de séance : VARROT Luc

La séance est ouverte à 20 Heures 30 – Le quorum est atteint

Ordre du jour : Approbation du procès-verbal du 23 juin 2023 - Adhésion à la plateforme ARNIA - Adhésion CAUE (Conseil architecture urbanisme et environnement) - Approbation du rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) - Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire. (Précision l'adhésion à cette mission ne déclenchera pas de facturation. La tarification s'appliquera uniquement en cas de saisine.) – Questions diverses

➤ **Procès-verbal du 23 juin 2023**

L'assemblée délibérante approuve le procès- verbal par 09 voix

➤ **Adhésion à la plateforme ARNIA :**

Mme le maire explique le principe de cette plateforme : ARNIA (Agence Régionale du numérique et de l'intelligence artificielle est un GIF (Groupement d'intérêt public) chargé d'une mission d'intérêt général à but non lucratif. Sa mission vise à accompagner les collectivités et les organismes publics de Bourgogne Franche Comté dans l'utilisation des services numériques et dans leurs usages avec une adhésion possible à partir du 01 août 2023. Deux personnes doivent être désignées pour avoir un titulaire et un suppléant.

L'adhésion est gratuite, chaque marché passé revient à 91€HT. Tout doit être dématérialisé d'où la plateforme obligatoire. Chaque appel d'offre ou marché doit être en ligne. Inquiétudes de Christine sur le fait de bien prendre en main cette plateforme, être dans les dates imposées et pouvoir être dans le respect de la législation. Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à la plateforme ARNIA - Désignation d'un titulaire et d'un suppléant pour assister à l'assemblée générale du GIP :

Titulaire : JOUSEAU Estelle **Suppléant** : ROUSSÉ Isabelle

➤ **Adhésion CAUE (Conseil architecture urbanisme et environnement)**

Mme le maire précise que la commune a fait appel à cet organisme pour l'architecture de l'Église et il nous sollicite pour adhérer à nouveau pour 2023. L'adhésion revient à 116€

Le conseil municipal vote pour le renouvellement de l'adhésion au CAUE :

- 6 voix pour : BUISSON Fabienne, VARROT Luc, BOUDET Patricia, FERRIER Antoine, ROUSSÉ Isabelle, PIGNON Patrick
- 3 abstentions (Estelle JOUSEAU Richard CROSET et Angéline PUGEAUT)

➤ **Approbation du rapport définitif de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Réunion du 24 mai 2023, Mme le maire présente le rapport de la CLECT au conseil municipal : -33575.52€ charges transférées à la Bresse louhannaise intercom, pas de changement par rapport à 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le rapport définitif de la CLECT et prend note de la somme à reverser à Bresse Louhannaise Intercom' d'un montant de 35 575.52 €

➤ **Délibération portant désignation du référent déontologue des élus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil mise en place par le centre de gestion de Saône et Loire. (Précision l'adhésion à cette mission ne déclenchera pas de facturation. La tarification s'appliquera uniquement en cas de saisine.)**

Mme le maire explique que la loi dite « 3DS » du 21 février 2022 et le décret n°2022-1520 du 06 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local prévoient que chaque élu local devra être en mesure, à compter du 1er juin 2023 de pouvoir consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés par la charte de l' élu local inscrite depuis 2015 à l'article L.111-1-1 du code général des collectivités territoriales.

Mme le maire explique que l'adhésion au centre de gestion pour cette mission ne déclenchera pas de facturation et que la tarification s'appliquera uniquement en cas de saisine.

Mme le maire donne connaissance de la délibération désignant les déontologues par les élus. Tous les membres du conseil ont reçu une copie de l'annexe à la délibération.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'adhésion à cette mission et désigne les référents déontologues des élus suivants :

- Stéphane BARTEAUX magistrat administratif ; Christian BAUZERAND magistrat administratif ; Pascaline BOULAY magistrat administratif ; Aurore GRANERO maître de conférences en droit public ; Xavier MONLAU magistrat administratif

>> **QUESTION DIVERSES**

1/ Invitation à une journée porte ouverte du service ADS du syndicat mixte de la Bresse Bourguignonne le 21 septembre 2023 dans les locaux à Louhans : journée d'échange avec les secrétaires de mairie et agents en charge de l'urbanisme. 4 créneaux de visite possible (09h, 10H30, 14H ET 15H30) Réserver un créneau en s'inscrivant avant le 19 septembre 2023.

2/ Un mail de Frédéric CANARD afin de nous informer que le piment rouge va se développer sur notre territoire en Bresse.

3/ Invitation aux Assises du vélo le 19 septembre 2023 à Macon, il s'agit des pistes des voies vertes

4/ Projet de site : M. Franck BOULAY, directeur de l'agence PUBLIGO, a fait un devis qui a été accepté pour installer le site pour la commune. Christine et Estelle JOUSEAU sont les administrateurs du site.

Le coût total pour la création du site est de 3480€ TTC. Pour l'assistance annuelle, le coût s'élève à 720€

Assistance annuelle de 2 heures, une formation d'une demi-journée pour les administrateurs, une réunion de présentation de 2 heures.

Adresse proposée pour le site : mairiechampagnat71.fr

Il faut un délai de trois mois pour la mise en route du site. Estelle JOUSEAU explique les démarches ainsi que les raisons de ce délai.

5/ Invitation au vernissage à l'atelier des peintres le samedi 26 août 2023 à Cuiseaux, Jean BRISÉ exposera

6/ Invitation à la fête de l'AOC le 30 juillet 2023 avec repas possible

7/ Mail de l'ONF informant avoir reçu une offre concernant la consultation du 27/06/2023 pour le lot 23C4E2006 pour une coupe en bloc sur pied, par BROCHET Frères pour la somme de 2860€.

8/ Demande de M. VAN CALOEN s'il est possible de créer un fossé pour les eaux pluviales sur la route de la Liambe. Luc VARROT précise que les eaux pluviales doivent être évacuées sur son propre terrain et non dans les fossés, qu'il s'agit d'une convention. Echange verbale sur les différentes compétences de BLI et la mairie sur les eaux pluviales. Christine expose les problèmes à la lagune.

9/ Remerciement de la fondation du patrimoine pour notre adhésion, accompagné de leur dépliant et d'un marque page.

10/ Compte rendu de l'assemblée générale du 18 mars 2023 de l'association familiale des handicapés de Reuil : recette de 56869.23 – dépenses ordinaires de 4151.76 + dépenses extraordinaires et d'investissement de 181097.04€ soit un total de dépenses de 223048.80€.

Ils avaient un solde du bilan de 16882.73€, plus les recettes et dépenses précitées, ils ont un solde de 51403.26€ + des comptes titres à hauteur de 90132.97€

11/ Lettre du gouvernement concernant les jeux olympiques pour le parcours de la flamme.

12/ Courrier de la préfecture pour signaler la refonte du règlement opération du SDIS 71.

- La modification de la sectorisation opérationnelle et du plan de déploiement des centres d'incendie et de secours
- La sous-sectorisation opérationnelle des certaines communes pour améliorer les délais dans la distribution des secours
- L'adaptation des effectifs de garde à la sollicitation opérationnelle
- L'introduction du concept de premier secours à la personne et de premier secours incendie, permettant un engagement d'un minimum de sapeur pompiers

13/ L'électricien de l'entreprise EI 2AP ELECTRICITE est venu installer la prise du chauffe-eau de la salle du billard.

14/ Mme le maire signale les vacances de Philippe et Bertrand afin d'organiser l'arrosage des fleurs pour la semaine du 13 au 20 août.

15/ Les travaux de l'église sont quasi terminés, il reste un éclairage « led » et une caméra à finaliser. Il faut prévoir un nettoyage. Mme le Maire informe que pour la fête du 15 août, l'abbé ne fera pas de cérémonie.

TOUR DE TABLE

Patricia BOUDET :

- Sur le conseil d'école : à la rentrée, possibilité d'atteindre 60 enfants
- BLI donne 60€ par enfant en primaire et 30€ par enfants en maternel (pour les fournitures scolaires ...)
- Rappelle que la préparation de la fête du 14 août est en cours et que l'apéritif du 15 août est bien maintenu pour les habitants de la commune.

- Elle rappelle le souhait de nommer un lieu à notre défunt maire Daniel, éventuellement la salle des fêtes ou le parking en place suite à son projet de faire des hall

Patrick PIGNON :

- GAEC de Marcia à Joudes se plaint de ne pas pouvoir passer vers chez M. CABAUD Philippe
- M. PARAVIS a une décharge dans les terrains qu'il loue à M. Christian MATHIEU (barbelé, ferraille ...) au bord de l'eau. C'est M. MATHIEU qui décharge
- Problème également au niveau de l'impasse du moulin rouge sur l'élagage du chemin car la moissonneuse batteuse ne peut pas passer sans plier les rétroviseurs.

Angéline PUGEAUT :

- Sortie terrain avec Bertrand concernant l'ambrosie (plante) à la Genête. Explication sur la nature de cette plante, avec ses caractéristiques, très mauvais pour l'humain. Beaucoup d'impact négatif, très invasif surtout dans les cultures de soja. Terre de Bresse va contacter toutes les communes pour connaître les référents.
- Explications et présentations des moustiques tigres
- Assemblée générale du SIVOM : redevance incitative possible pour inciter les personnes à mieux trier. Pour l'instant ce n'est pas d'actualité car les déchets sont bien triés. Une loi va passer en 2024 pour obliger les professionnels à posséder un compost.

Antoine FERRIER :

- La pièce, pour le tracteur laissé en réparation, est arrivée. Le garage doit finir deux ou trois travaux et devrait s'occuper du tracteur de la commune à partir de la semaine prochaine.
- L'ancien tracteur est parti depuis mercredi de cette semaine. Livraison prévue le 04/08

Richard CROSET :

- Ras

Estelle JOUSEAU :

- La porte du four à pain s'abîme de plus en plus et si le cadre est enlevé, le four peut se dégrader. Estelle va faire le nécessaire auprès de Christian BRISET pour demander
- Concernant le foot à Cuiseaux, le président du centre a été évincé et Champagnat ne fait plus parti du logo, plus de siège social à Champagnat
- Préparation de la randonnée fin août pour Champagnat, le 27 août 2023. Les affiches et les feuilles d'inscription ont été faites au crédit agricole.

Luc VARROT :

- Demande à s'occuper rapidement des fossés ainsi que des devis.

Isabelle ROUSSÉ :

- Roland CULAS a un nid de frelons asiatiques chez lui, s'est déjà fait piquer. Il demande les démarches à suivre et qui appeler. Le numéro détenu en mairie lui sera communiqué.

Séance close à 23 h 49

La secrétaire de séance

VARROT Luc

Mme le maire

BUISSON Fabienne